

Octobre 2021



La DG s'entête dans l'atomisation des missions fiscales

Depuis son arrivée à la tête de notre administration, la feuille de route de notre Directrice Générale est claire, réussir le transfert des missions fiscales douanières vers la DGFIP, administration pilotée par Jérôme Fournel ancien DG des Douanes.

Opposée au transfert de ces missions, l'intersyndicale nationale, a pourtant pris part depuis le 8 juin, à la demande des collègues, à un cycle de discussions relatives aux négociations avec la DG sur le transfert des missions fiscales.

4 GT thématiques (reclassement et suivi individuel, accompagnement formation, accompagnement financier, perspectives métiers DGDDI et synthèse) ont été organisés.

Le 23 septembre, jour de la reprise des négociations, la Directrice Générale des Douanes a indiqué aux organisations syndicales que toute mesure financière d'ordre général serait étudiée en décembre et a précisé ne pas avoir de mandat pour aborder ce sujet. **Dans la foulée, une fin de calendrier des négociations pour un protocole, fixée au 15 octobre a été présentée. Ce qui est tout simplement inacceptable !** Devant cette incompréhension totale, l'intersyndicale a rappelé que l'ensemble des mesures financières de portée générale et pérenne devraient faire l'objet d'un échange avant la fin des négociations, à l'instar de tous les accords conclus en douane par le passé. L'intersyndicale a également saisi le Ministre O. Dussopt afin d'obtenir une audience.

Protection sociale complémentaire, et maintenant ?

Dès le 1er janvier 2022, tout agent de l'État va pouvoir bénéficier d'une aide de 15 euros mensuels (le montant pourrait atteindre 30 ou 40 euros à terme) pour financer sa cotisation mutuelle. Il suffira d'en faire la demande auprès du CSRH avec une attestation d'adhésion à un organisme de mutuelle.

Le volet sur la prise en charge, l'obligation d'adhésion à un futur contrat groupe, l'exclusion des retraités, la non prise en compte de la prévoyance et de son financement par l'employeur, la prise en charge très minime de l'aide à la cotisation, entre autres mesures sont loin des revendications CGT de forte protection sociale pour les douaniers. Mais les négociations continueront en 2022.

Nous rappelons tout de même que l'État oblige l'employeur dans le secteur privé à prendre en charge la mutuelle jusqu'à 50 %, obligation qu'il ne s'applique pas à lui-même...

Retour sur l'assemblée générale de la section CGT Roissy/Le Bourget.

Le 24 septembre s'est tenue notre assemblée générale en présentiel. Ce fut un véritable plaisir de se revoir et d'échanger sur les problématiques professionnelles après une année 2020 marquée par la Covid 19. Cette AG fut aussi l'occasion d'accueillir de nouveaux adhérents et militants CGT.

Un nouveau bureau de section a été élu avec à sa tête l'organisation suivante pour l'année 2021 /2022

- secrétaire interrégionale :
Nadine Filori (BC Air France)
- secrétaire régional Voyageurs :
Matthias Gerones (BSE T2F)
- secrétaire régionale Fret :
Mathilde Morival (UDD nuit)

Pour toute question ou toute information, n'hésitez pas à nous contacter par mail :

snad-cgt.roissy@douane.finances.gouv.fr

Questionnements en surveillance ...

En détaxe, suite à un accord passé avec les E-U et le Brésil, il est demandé aux collègues de signaler via le coda, toutes les détaxes de plus de 10 000 euros.

Signalements pour lesquels les collègues ont régulièrement des retours.

Pourtant si l'on scanne le numéro du BVE signalé dans l'application PLABLO, on s'aperçoit, malgré une fraude qui semble être avérée (non exportation de la marchandise) et un retour d'information VH, que l'Administration douanière n'a pas annulé le bénéfice de la détaxe pour les passagers concernés.

S'agit-il d'un système de fraude institutionnalisé ? Les collègues seraient-ils considérés comme complices en cas de problème ?

Cette situation a déjà été signalée VH.

La réponse fut qu'il n'est pas possible de modifier a posteriori un statut PABLO. Depuis, rien ne semble avoir été fait pour remédier à cette situation qui lèse les intérêts de l'État



Non, le télétravail n'est toujours pas la tasse de thé de notre DI ...

Depuis le début de la crise Covid19, la DIPA traîne le télétravail comme un véritable boulet à la cheville... 1ère DI en terme d'effectifs mais souvent lanterne rouge en terme de mise en place du télétravail, notre Direction s'est une nouvelle fois distinguée lors la mise en place du télétravail pérenne en cet automne 2021.

En effet, au mépris de ce qui est prévu dans la Directive Fonction Publique, et dans la note DG, la DIPA souhaite volontairement limiter le nombre de jours de télétravail à un jour par semaine. Cette décision est tout simplement scandaleuse ! D'autant qu'elle s'accompagne de faux arguments avancés par la Direction auxquels personne ne croit sauf ceux qui les avancent en réunion :

« la DIPA est prudente avec le télétravail » , « la DIPA est une direction de contrôle en conséquence nous ne pouvons pas nous engager pleinement dans le télétravail ». Notons que ce dernier argument est vraiment sympathique envers les autres directions interrégionales de France, qui elles, ne doivent pas contrôler alors ?

Comme tout le monde le sait, depuis le début de la crise Covid 19, la DI freine des quatre fers pour cette nouvelle forme de travail. Les garants d'un « vieux monde », ont du mal à évoluer, et peinent à comprendre que le monde du travail change et qu'il est possible de concilier un équilibre professionnel et personnel intégré dans une nouvelle organisation du travail. Restant enfermés dans cette vieille croyance qu'un agent qui n'est pas physiquement au bureau ne travaille pas, mais dans un transat à se la couler douce... Pourtant, la réalité est toute autre. Certes le télétravail n'est pas un droit mais il est une possibilité d'organisation du travail offerte à l'agent.

Il est tout à fait déloyal de la part de la Direction de la DIPA de limiter au minimum cette possibilité et tout à fait inadmissible qu'elle soit accompagnée d'une pression hiérarchique pour obliger les collègues à faire et refaire leur demande de télétravail afin que celle-ci ne dépasse pas un jour et puisse être validée par la Direction.

De nombreux cadres ont été tiraillés entre loyauté envers les ordres de la Direction et l'injustice qu'on leur demande d'appliquer.

Malheureusement, Beaucoup de collègues ont jeté l'éponge face à la pression, mais d'autres sont déterminés à aller jusqu'au bout.

La CGT sera à leurs côtés pour les différents recours qui commencent à être engagés. Nous ne pouvons nous résoudre à voir une possibilité d'organisation du travail ainsi piétinée dans notre Direction.



Vers une réorganisation sur le fret de Roissy ?

L'audit qui a eu lieu au mois de septembre dans les bureaux de fret express, initialement sur le sujet H7, a beaucoup dévié dans ses questions aux agents sur des thématiques d'organisation. Organisation entre les bureaux de jour et de nuit, organisation des contrôles, modalités de construction de la cote de service, cumuls de service, horaires....

A la CGT, on sait surtout que nous manquons de bras sur le fret et que la surcharge de travail notamment avec l'arrivée de H7 (outil très imparfait) fait monter une légitime grogne dans les BC. Souvent, la réponse de notre Direction, lorsqu'on manque de bras, est de pondre une réorganisation (Souvenez-vous la réorganisation des samedis dans le Fret Sud en 2017) pour éviter d'avoir à augmenter les effectifs... et ainsi éluder la question qui brûle, à savoir « Pourquoi Roissy est de moins en moins attractif et arrive de moins en moins à fidéliser ses agents » ?

A cela s'ajoute le probable prochain déménagement à Nantes de l'UIP-PNR qui va laisser de la place au deuxième étage du bâtiment 3701 et l'ouverture du nouveau BC DHL dont plus personne n'a de nouvelles depuis Mars 2021.

Pas d'annonce officielle, mais des rumeurs qui enflent sur le fret, et comme le dit le proverbe « il n'y a jamais de fumée sans feu »... La CGT reste plus que jamais vigilante sur le sujet.

AGENDA

Réunions locales

- 14 octobre : réunion d'information DIPA sur le télétravail

Réunions nationales

- 28 octobre : CAP non titularisation catégorie C

- 8 novembre : GT suivi de l'accord 2019 : équipement OP/CO, amélioration des conditions de travail

- 10 novembre : CAP recours Covid

- 25 novembre : GT télétravail

- 29 novembre : GT contrôlé des marchandises

LE COIN CULTURE

DEBOUT LES FEMMES !

Un film de François Ruffin et Gilles Perret

Après Merci Patron ! François Ruffin signe cette fois ce film comme un road movie parlementaire à la rencontre des femmes qui s'occupent de nos enfants, nos malades, nos personnes âgées.

Ce film témoigne de la lutte pour une véritable reconnaissance sociale et pécuniaire de ces invisibles du soin et du lien.

